

# Grille horaire pour le 3<sup>e</sup> degré

Nom et prénom de l'élève : .....

Année scolaire : 20..... / 20..... Gsm parents : ..... Gsm élève : .....

- Les deux années de ce degré doivent impérativement être effectuées dans la même orientation d'études.
- Dès lors, après le 15 novembre de la 5<sup>e</sup>, plus aucun changement de formation optionnelle ne sera possible, pas même en début de 6<sup>e</sup> (ART. 7 du ROI).
- Pour des raisons d'horaire, en ce qui concerne les activités au choix, plus aucun changement ne sera autorisé pour les 2 années d'étude à la rentrée de septembre.

## I. FORMATION COMMUNE

Français	5h	LM1 Anglais	4h	Religion / Morale / CPC	1h
Histoire	2h	Education physique	2h	Philosophie et Citoyenneté	1h
Géographie	2h				

## II. FORMATION OPTIONNELLE

LM2, le choix fait au 2<sup>e</sup> degré doit être maintenu, cocher la case du choix correspondant

Néerlandais 4h       Allemand 4h

	Mathématique pour les sciences	Mathématique générale (avec LM3)	Mathématique générale (sans LM3)	Mathématique de base
Formation commune	17	17	17	17
Mathématique	6	4	4	2
Sciences	6	3	3	3
LM2 Nds ou All.		4	4	4
LM3 Espagnol		4		4
Sous-total	29	32	28	30

## III. ACTIVITÉS AU CHOIX

	Mathématique pour les sciences		Mathématique générale (avec LM3)		Mathématique générale (sans LM3)				Mathématique de base		
Informatique	1	1							1	1	1
Physique en suppl.	1	1									
Pratique labo	1	1									
Commu. / Rel. Int.					3		3	3	3		
Actualité						3		3			
Education art.			2				2			2	
Education physique				2		2					2
Atelier de néerlandais	2										
Atelier d'espagnol					2						
Total grille horaire	34	32	34	34	33	33	33	34	34	33	33
Cocher la case du choix correspondant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En fonction d'impératifs difficilement prévisibles à ce jour, l'école se réserve le droit de modifier le choix des activités au choix. Parents et élèves concernés seraient dans ce cas avertis dès que possible.

Signature des parents

Signature de l'élève